



communiqué

Date
Pour publication Le 23 novembre 1987

N^o 221

CONCLUSION D'UNE ENTENTE DE TRANSPORT
AÉRIEN ENTRE LE CANADA ET LE PAKISTAN

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et le ministre des Transports, l'honorable John C. Crosbie, ont annoncé aujourd'hui que le Canada et le Pakistan ont conclu une nouvelle entente bilatérale de transport aérien.

En vertu de l'entente, Pakistan International Airlines (PIA) acquiert des droits d'atterrissage à Toronto et reçoit l'autorisation d'exploiter des services passagers à Montréal et à Toronto. On s'attend à ce que la PIA lance un service entre Toronto et Karachi, via Francfort et New York, en 1988.

"J'ai confiance que l'établissement de vols réguliers entre Toronto et Karachi aidera à renforcer les liens culturels et économiques entre le Canada et le Pakistan", a déclaré M. Clark.

Air Canada, en échange, est autorisée à exploiter des services passagers reliant la ville canadienne de son choix à la ville de Karachi et acquiert des droits d'escale supplémentaires en Europe et au Moyen-Orient ainsi qu'un droit d'escale à Karachi pour ses vols à destination de Singapour.

Les droits supplémentaires d'atterrissage à Toronto, accordés à la PIA en vertu de cette nouvelle entente, permettront au transporteur pakistanais d'étendre à Toronto son service de liaison avec New York.

"Je suis heureux que les négociations bilatérales entre le Canada et le Pakistan aient abouti à une entente et que nous puissions nous attendre à l'inauguration de services de transport aérien réguliers dans le proche avenir", a déclaré M. Crosbie.